

## BULLETIN D'INSCRIPTION au « Vide-cuisine » du samedi 30 mai 2015.

NOM	Prénom	Adresse	Renseignements sur la pièce identité
			N° CNI
			Date délivrance
			Préfecture
Téléphone			Adresse mail

**Je reconnaissais avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide-cuisine.**

### **Règlement intérieur**

**Article 1 :** Le samedi 30 mai 2015 de 8 h à 17H00 La MJC de BRASSAC, en partenariat avec l'Espace culturel de la Marquise et Médi@gout organise, dans le cadre « *du salon du Livre et de la Gourmandise* », **un vide-cuisine**, au du parc de la Marquise et sur la place St Blaise à BRASSAC. Ce vide cuisine sera ouvert aux particuliers uniquement pour la vente d'objets neufs ou d'occasion ayant trait à la cuisine : (vaisselle, ustensiles, matériel, etc...) à l'exception de denrées alimentaires. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans en avoir à motiver leur décision.

**Article 2 : Le prix de l'emplacement est fixé à 4 euros pour 3 mètres linéaires.**

**Article 3:** Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet composé des documents suivants : **Bulletin d'inscription signé + copie recto-verso de la carte nationale d'identité + paiement correspondant à la réservation, par chèque à l'ordre de MJC de BRASSAC.** Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Le bulletin d'inscription devra être envoyé **avant le 20 mai 2015** ..... à la MJC, BP 28, 81260 BRASSAC ou à l'Espace culturel, Château de la Marquise 81260 BRASSAC.

**Article 4 :** L'installation se fera le samedi 30 mai 2015 à partir de 8h jusqu'à 9h30 sur l'emplacement affecté par la MJC ; (après 9 h430 l'emplacement ne sera plus réservé). L'exposant inscrit ne pourra céder son emplacement à un tiers sans l'accord des organisateurs. En cas d'absence, les droits d'inscription seront conservés par la MJC. Les véhicules des exposants ne pourront être garés dans l'enceinte de la manifestation.

**Article 5:** Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries et les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation.

**Article 6 :** Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité des biens. Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité des organisateurs qui ne pourront en aucun cas être tenus responsables.

**Article 7 :** Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.

Le comité organisateur (MJC – Médiathèque – Association Médi@ Agout.)

Renseignements :  MJC 0685438370 Contact par mail : [mjc.brassac@orange.fr](mailto:mjc.brassac@orange.fr) ou [ecbrassac@orange.fr](mailto:ecbrassac@orange.fr)

N° emplacement :